

Avis et commentaires

Au Secrétariat à la jeunesse

Dans le cadre de la consultation

ENSEMBLE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Présenté par



Association
pour l'intégration sociale
Région de Québec

Association pour l'intégration sociale – région de Québec

5225, 3e Avenue Ouest. Québec (QC) G1H 6G6

téléphone: 418.622.7144 # 103

courriel: obourdages@aisq.org site web: www.aisq.org

Présidente : Mélangy Privé

Direction générale : François Bellerive

Introduction

L'Association pour l'intégration sociale – région de Québec (L' AISQ) existe depuis 54 ans. L'intervention de l' AISQ couvre la région administrative de la Capitale-Nationale. Sa mission porte sur la promotion la défense des droits des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leurs familles. L'aide et l'entraide de même que l'information et la formation sont la dynamique de base des différentes interventions que nous effectuons. L'Association est présente dès la grossesse jusqu'à la fin de vie. La vie associative de l' AISQ compte plus de 330 membres dont la majorité est composée de parents et de familles. La déficience intellectuelle touche un peu plus de 2% de la population en général. On peut aisément supposer que nous avons près de 15 000 personnes vivant avec une ou l'autre déficience intellectuelle dans la région.

C'est parce que nous constatons que la majorité des fils et filles de nos familles se situe entre 13 et 30 ans que l' AISQ est interpellée par la nouvelle politique jeunesse. Nous appuyons d'ores et déjà les organisations communautaires qui auront développé leurs mémoires sur l'ensemble des éléments de la consultation. En ce qui nous concerne, nous voulons porter à l'attention des décideurs des éléments liés particulièrement aux axes II et III et qui, selon nous deviennent plus que prioritaires en ce qui concerne nos jeunes et la société.

C'est donc plus un Avis qu'un Mémoire que nous transmettons au Secrétariat à la Jeunesse.

Avis et commentaires

Axe II

Question 4 : Comment faire en sorte que plus de jeunes intègrent à leur plan de scolarisation et de carrière un cheminement dans un programme de formation professionnelle ou technique ?

Axe III

Pour les jeunes qui font face à des difficultés particulières, il importe de mettre en place des interventions qui agissent tôt dans leur parcours personnel, avant même leur majorité.p.39

Spécifiquement pour nos jeunes vivant avec une déficience intellectuelle, le déploiement de la TÉVA – Transition École Vie Active devrait être bonifiée à plusieurs niveaux : D'abord être progressive dans l'apprentissage vers le marché du travail, avant même d'offrir quelque stage que ce soit, organiser des visites vers des entreprises variées allant du commerce à la production en passant par les services. Diversifier les stages, ne plus limiter les options d'avenir à la restauration, l'entretien ménager ou le recyclage. Plusieurs membres de l' AISQ sont excellents à guider, à accueillir, à entrer des données, à faire des recherches sur le web, à écrire et bien d'autres choses... Certains, mêmes, ont un profil entrepreneur. La TÉVA doit aller plus loin

qu'actuellement, elle doit dans les premières années, informer, apprivoiser et faire explorer pour, dans une deuxième phase, qualifier et faire vivre de réelles expériences de travail gratifiantes.

« Dans le contexte démographique actuel, l'intégration réussie des jeunes sur le marché du travail revêt une importance sociale historique pour le Québec, alors que les personnes entrant sur le marché du travail deviennent moins nombreuses que celles qui en sortent. Ainsi, Emploi-Québec estime qu'il y aura plus de 1,36 million de postes à pourvoir d'ici 2022, de l'effet combiné des départs à la retraite (1,1 million) et de la création d'environ 260 000 nouveaux emplois. Selon les prévisions d'Emploi-Québec, les jeunes apporteront la contribution la plus importante à l'offre de main-d'œuvre pour pourvoir les 1,36 million de postes offerts, entre 2013 et 2022. Ils répondront à plus de la moitié (58 %) de la demande de main-d'œuvre. » (document de consultation p. 37)

En tenant compte du nombre imposant de postes qui seront à pourvoir, le Québec devra compter avec l'ensemble de sa jeune population, cet ensemble incluant la tranche des jeunes qui vivent avec une limitation et qu'il faudra avoir qualifiée. Ces jeunes à l'image de leurs pairs, sans limitations, aspirent à participer à la vie active, d'être citoyens à part entière, se sentir utiles et à contribuer à l'évolution de la société. Pour cela, cependant, il faudra les avoir qualifiés tout autant que « socialisés ». Dans l'implantation actuelle du programme : « Prêts, disponibles et capables » appliqué au Québec par l'Association du Québec pour l'intégration sociale, il peut arriver que suite à la sensibilisation d'un employeur prêt à embaucher une personne vivant avec une déficience intellectuelle, que celle-ci ne soit pas encore qualifiée pour un poste. Il faut donc agir sur tous les fronts. Permettre le déploiement d'approches et de collaborations efficaces.

L'offre des emplois accessibles aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle devra être aussi variée et diversifiée que pour les autres tranches de la population. L'évolution des technologies aidant, l'éventail des capacités des personnes vivant avec une déficience s'élargit. La présente génération est plus stimulée, une bonne partie mieux intégrée dans les milieux, ces jeunes se projettent aisément dans les mêmes projets de vie que les autres jeunes de leur génération. Lors d'un entretien sur le projet de la Politique jeunesse, avec des jeunes de 18 à 22 ans vivant avec une déficience intellectuelle et membres de l'Association, il est ressorti qu'ils souhaitent vivre la vie la plus normale possible « comme les autres ».

Pour aller de pair avec un nombre de jeunes vivant avec une DI devenant des travailleurs qualifiés, le programme « Prêts, disponibles et capables » devrait être généralisé dans l'ensemble du Québec pour augmenter de façon significative le nombre d'employeurs prêts à les accueillir. De même, le secteur de l'économie sociale devrait ouvrir des projets d'entreprise qui vont plus loin que l'insertion, intégrant dès l'abord ces jeunes, qu'on dit « atypiques » et créer des entreprises à partir de leurs aspirations, leurs innovations.

C'est particulièrement vrai pour les jeunes qui cumulent des caractéristiques qui les rendent moins attrayants du point de vue des employeurs : scolarité de base non terminée, passage à l'aide sociale, sortie d'un établissement de santé et de services sociaux ou d'un établissement de détention, etc. Les jeunes qui éprouvent des difficultés particulières ou qui se trouvent dans une situation d'employabilité moindre nécessitent un soutien adapté à ces circonstances afin de pouvoir franchir le pas vers l'emploi. P.39

Il faudra donc aller plus loin, être plus audacieux, plus volontaire pour le gouvernement, en donnant la priorité au développement de nouvelles pédagogies, de nouvelles approches d'entraînement à la tâche, puis en développant des aménagements et des aides qui supportent plus efficacement l'autonomie de ces jeunes travailleurs. L'effort en ce sens n'a pas toujours été concret jusqu'à maintenant. Les jeunes travailleurs vivant avec une déficience intellectuelle, pour qui, c'est une chance actuellement, qui occupent un emploi rémunéré et permanent font la démonstration tous les jours de qualités particulières, en faisant des équipiers intéressants tant par leur réel intérêt, leur fidélité et leur constance que par cet aspect d'humanité qu'ils apportent dans les équipes de travail. L'apprentissage aux tâches peut être plus lent, au départ, la constance, tant qu'à elle est effective et rentable pendant longtemps. Il faudra considérer l'augmentation d'agents intégrateurs en emploi suite à la TÉVA de même que le développement d'approches de soutien dépendant des différents types d'emploi.

Les mesures de la Solidarité sociale, pour les personnes vivant des contraintes sévères à l'emploi devront être révisées et modifiées pour devenir des mesures plus stimulantes vers l'employabilité et l'emploi. Actuellement, telles qu'elles sont établies, ces mesures sont plutôt restrictives et punitives. Pour nous, contraintes sévères à l'emploi, ne signifient pas inaptitude. Dans la population vivant avec une déficience intellectuelle, 80% vivent avec une déficience légère, 13% avec une déficience modérée à sévère et seulement 7% avec une déficience sévère. Nous connaissons des personnes avec un diagnostic modéré à sévère qui occupent un emploi rémunéré et permanent...

Nous connaissons plusieurs personnes vivant avec une déficience intellectuelle qui sont, d'une certaine façon, piégées dans des plateaux de travail où elles évoluent parfois depuis plus de 20 ans sans possibilité de devenir des employés rémunérés alors, qu'avec le temps elles sont devenues non seulement autonomes dans leurs fonctions mais également, bien souvent, les seules personnes à occuper la fonction et même, à former d'autres....

Dans une étude socioéconomique réalisée avec la collaboration du département d'Économique de l'Université Laval, l'AISQ a travaillé sur des scénarios plus stimulants pour permettre l'entrée et le maintien en emploi de personnes vivant avec des contraintes sévères. Si ces mesures peuvent apparaître avec un certain coût, au départ, elles deviennent cependant rentables par la suite. L'AISQ interpellera bientôt les ministères concernés à ce sujet.

En conclusion

Nous souhaitons de la part de l'ensemble des ministères et du gouvernement qu'une attention particulière suivie de mesures effectives mettent en branle des plans de formation mieux adaptés, variés et stimulants pour nos jeunes et que les mesures de la Solidarité sociale les supportent plus concrètement vers leur entrée et leur maintien à l'emploi. Et ce, dans une diversité d'emplois permettant à chacune et chacun de s'épanouir.

On pourra penser que le Secrétariat à la Jeunesse compte, dans son équipe, des professionnels ayant l'expertise et la connaissance des personnes vivant avec des limitations comme la déficience intellectuelle pour suivre de près l'application des orientations que déterminera la nouvelle politique jeunesse.

L'Association pour l'intégration sociale – région de Québec assure le Secrétariat à la jeunesse et l'ensemble des ministères de son entière collaboration à développer de nouvelles ouvertures pour ces jeunes afin de travailler ensemble pour les Générations Futures.